

Le 11 avril 2011,

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Le Conseil régional Champagne Ardenne et Complémenter signent une convention de partenariat en matière de prévention et santé au travail**

Jeudi 7 avril 2011 dans les locaux du conseil régional situés à Chalons en Champagne, **Jean Paul BACHY**, Président du conseil régional Champagne Ardenne et les représentants de l'offre **Complémenter** : **Jean-Pierre MOREAU**, Président général de la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT), **Hubert BORDERIE**, Président de la Mutuelle Générale Environnement et Territoires (MGET) et **Pierre BROUSMICHE**, Président de la section départementale des Ardennes de la Mutuelle Générale de l'Éducation nationale (MGEN), ont signé une **convention de partenariat en matière de prévention et d'accompagnement sur les problématiques de santé et de sécurité au travail**.

La signature s'est déroulée en présence des représentants du personnel et des représentants nationaux, régionaux et départementaux des trois mutuelles.

Depuis 2004, la région Champagne Ardenne mène une politique volontariste en matière de protection sociale de ses agents. C'est pourquoi, elle a sélectionné Complémenter, l'offre commune des 3 mutuelles MGEN, MNT et MGET dédiée aux agents des départements et régions, et a mis en place au 1<sup>er</sup> janvier 2010, d'une part une complémentaire **santé**, et d'autre part une complémentaire **prévoyance**, permettant de répondre aux risques encourus par les agents en cas d'arrêt maladie et d'interruption de travail, et de lutter ainsi contre la précarité.

Lors de la signature, **Jean Pierre MOREAU** a salué le président BACHY pour « *le choix d'un niveau significatif de participation -50 % sur les deux garanties- au financement de la protection sociale complémentaire des agents, car votre collectivité se donne ainsi les moyens d'une véritable politique de santé au travail et de prévention des risques ; par ce choix, je suis également certain qu'elle développe le dialogue social et renforce son attractivité.* »

En recommandant cette offre, la région Champagne-Ardenne a permis à ses agents d'adhérer à ces garanties de manière individuelle et facultative, sans limite d'âge ni

questionnaire de santé préalable, et grâce à un taux de cotisation attractif. « *Pour que tous les agents puissent se doter d'une couverture de qualité, la région a participé à hauteur de 50 % du montant de la cotisation en 2010 et va y consacrer en 2011 un budget de 620 000 €, dont 240 000 € au titre des conventions prévoyance/santé. 1500 agents sont concernés, dont 445 en couverture prévoyance et complémentaire santé avec Complémen'ter* » a expliqué **Jean-Paul BACHY**.

Afin de renforcer ce lien de progrès en matière de protection sociale, la région et les 3 mutuelles ont convenu d'entretenir **un partenariat ambitieux en matière de prévention des risques professionnels et d'accompagnement de proximité des agents** pour maîtriser les risques encourus sur le lieu de travail. **Hubert BORDERIE** a d'ailleurs rappelé que « *Fin 2009, le Gouvernement signait avec cinq des huit fédérations de fonctionnaires majoritaires de la Fonction publique et les représentants des employeurs publics territoriaux et hospitalier, un accord intitulé « Santé et sécurité au travail dans la Fonction publique ».* Ce partenariat pourra notamment prendre la forme d'actions de sensibilisation et de formation des agents en matière de santé et de sécurité au travail, en application de cet accord.

Pour conclure, **Pierre BROUSMICHE** a tenu à faire remarquer que « *les dirigeants des collectivités territoriales que vous êtes et les responsables mutualistes que nous sommes, sommes tous animés d'un esprit de service public et de solidarité. (...) La mutualité est d'abord un engagement et nous entendons apporter la réponse la plus adaptée à l'organisation de la protection sociale auprès des collectivités publiques.* »

**Complémen'ter** est l'offre spécifique proposée aux agents territoriaux des départements et régions en matière de santé, prévoyance et prévention par la MGEN (3.5 millions de personnes protégées), la MNT (1.1 million de personnes protégées) et la MGET (253 000 personnes protégées).

Trois mutuelles qui regroupent déjà près de la moitié des agents des départements et des régions.

Contacts presse :

MNT : Amandine DAVY – [amandine.davy@mnt.fr](mailto:amandine.davy@mnt.fr) – 01 44 83 17 16

MGEN : Benoît COQUILLE – [bcoquille@mgen.fr](mailto:bcoquille@mgen.fr) – 01 40 47 23 92



À trois, on protège mieux